ARRITTI

nu 2720 da u 28 d'ottobre à u 3 di nuvembre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Caucus Self Determination au Parlement européen

Pour une procédure de « clarté démocratique »

p. 4

Mafias en Corse

Le choix d'en finir

La société corse traîne sa réalité mafieuse comme un boulet depuis des décennies. Nous sommes arrivés à un point de bascule ; le choix d'en finir sera largement soutenu désormais. À lire en p.3

Rapprochement des prisonniers politiques

Unanimité et solennité

p. 5

Pour un SAMU social corse p. 6 è 7

« Ne jamais lâcher le lien »

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

U Pighjolu (prima parte)

城门失火，殃及池鱼
chéng mén shī huǒ , yāng jí chí yú
Quandu a porta di u paese brusgia, sòffrenu i pesci

Salute à tutte è à tutti. Sta settimana vi vurria parlà d'un paisolu chì, à l'occasione di a riapparizione di millaie di pàgine arrubate à Louis-Ferdinand Céline, hè mintuvatu da i ghjurnalisti da per lu mondu sanu.
Si tratta, l'avete capita, di u Pighjolu. U nome di stu paese esce da u poghju chì era un locu cunvintu pè a stallazione d'un abitatu. U paese si stende à 580 metri d'altitùdine et apprufitta di trè fiumicelli : Guagnu, Calzatoghju è Filiccioni. Conta una centinaia d'abitanti chjamati i Pighjulacci.
Ùn ci hè micca testi annant'à a creazione di u paese, ma sò cunnisciute e ruine d'una cappella di u Xᵘ sèculu (sicondu à Moracchini-Mazel). U paese facia parte di a pieve di Sorrinsù. Di 1489, dopu a vittoria di Gènova contr'à i Cinarchesi, sò brusgiate e case è mandata via a pupulazione. Ma vòltanu i Pighjulacci è à u XVIᵘ sèculu, si cuntava 160 abitanti è una ghjesgia pievana dedicata à San Simeone. Tandu, a vita era urganizata in giru à l'agricultura : sègala, orzu, granu, vinu, linu è tabaccu.
Ma à u XVIIᵘ sèculu hè disacralizata a ghjesgia di San Simeone per via d'una scapera. U figliolu di u piuvanu, Amato, cundannatu à a pena di morte perchè chì t'avia tombu dui omi, s'era piattatu ind'a ghjesgia. Ma ci era un cumpensu per quellu chì purterebbe à a famiglia u capu di u reu, è malgratu u locu insantulitu, dui omi u scaponu è purtonu u capu à u cummissariu di Gènvoa in Aiacciu : èbbenu i soldi, è u capu fù messu à palesu ind'una cabbia di farru. Ma era statu un sacrileghju è a ghjesgia fù abbandunata. Hè da quessa chì fù custruita, più in ghjò, a ghjesgia San Roccu. Malgratu què, à u XIXᵘ sèculu, omu turnò à alzà San Simeone, dènduli un campanile è trè campane.
U Pighjolu t'hà trè lochi pè i morti : l'arca, u campusantu municipale è quellu privatu. À pàrtesi di u XVᵘ sèculu, si mettìanu i morti ind'una stanza sottu a ghjesgia chjamata « arca », da chì i morti sìanu vicini vicini à u locu santu. Quella di u Pighjolu avia trè càmere : per l'omi, pè e donne è pè i zitelli. Sta manera di fà era cundannata da a ghjesgia è da i puliticanti ma l'adopru di l'arca durò in certi lochi sin'à u XIXᵘ sèculu.
Ghjè di 1812 chì fù praticatu u primu interru ind'u campusantu municipale. Ma, attempu, certe famiglie fècenu a scelta di custruisce e tombe annant'à e so terre spùtiche da esse vicine di più à a ghjesgia. Oghje u locu chì conta una 12ª di tombe smarisce sott'à l'arbaccia. ■
A canzona : www.youtube.com/watch?v=DDGhIHZKbXs
Marina Chovin

Accapu di a reddazzione

40 anni !

« *Studià hè libertà !* » dicìa u Babbu, Pasquale Paoli, fundadore di l'Università di Corsica ! Tuttu hè dettu in trè parulle di a lotta ch'ella hà incarnatu l'Università à longu à 256 anni di stòria ! Aperta in u 1765 à u Palazzu Naziunale, era a fiura di a ghjòvana nazione corsa indipendente. Ùn si pò omu imaginà a gioia è a fiertà di i primi studienti è quelli chì l'anu accumpagnati cù a brama di custruisce un paese lìberu è mudernu in core di u diciottèsimu, à mezu à i perìuculi chì a minacciàvanu ! Quattru anni hà pruiettassi è dassi di rimenu per rizzà a Corsica à livellu di e più grande nazioni di l'èpica. Disgraziosamente dopu à a disfatta di Ponte Novu, chjode a nostra università in u 1769, è ci volerà una longa lotta di più di dui sèculi per vèdela àpresi torna. L'Università d'estate di l'èpica di u *riacquistu* pòrtanu ssa rivendicazione naziunalista per piantà l'esiliu di a ghjuventù è dalli mezi di studià in u so paese. Aprerà e so porte in u 1982 in grazia à a prumessa di u candidatu Mitterrand diventatu presidente di a Repùblica. Piglia u nome di u so fundadore Università Pasquale Paoli ! È, dapoi, ùn hà mai sfiatatu, scumbattendu contr'à tutti i tràmpali per cresce annu dopu à annu è offre à a ghjuventù corsa l'insignamentu di altu livellu, a capacità d'innuvazione, a creatività, a ricerca, a dinàmica ecunòmica, u spannamentu suciale è culturale ch'ella abbisugnava. 40 anni dopu, sò millaie i ghjòvani ch'anu truvatu in Corti u mezu per custruisce è riesce a so vita d'omu è di donna. Da 700 studienti tandu, sò oghje più di 5000, 100 diplomi pluridisciplinarii, 8 indiature di ricerca, 100 manifestazioni scientìfiche ogni annu ! L'Università crea u so Istitutu Universitariu Tecnulògicu in u 1984, pò l'UFR Drittu/Lèttere/Scienze in u 1985. Sò creati in u 1974 a Cunsulta di i Studienti Corsi, a Ghjunventù Paolina in u 1992 è a Ghjuventù Indipendentista in u 1999. L'Istitutu d'Amministrazione di l'Intraprese (IAE di Corsica) nasce in u 1994, è, in u 2000, a Scola Dutturale « Ambiente è Sucietà » è u Laburatoriu Scienze per l'Ambiente cù u partenariatu di u u CNRS, pò u Laburatoriu Lochi/Identità/Spazii in u 2008. Nàscenu dinù sessioni d'università aurupee (2002), pò Università citatine (2003)… è parechje altre manifestazioni in giru à a cunniscenza ch'ella sparghje l'università. In 2004, hè creata a prim'annata di Medicina pò l'Istitutu Universitariu di Salute in 2010 ! In 2008 nasce a Licenza Scienze Pulìtiche è l'IUFM integra l'Università in 2009, pò diventa ESPE in 2013. Eculugìa, diaspora, impiecu, energìa, mediterraniu, salute, ecunumìa suciale è sulidaria, numèricu… l'Università sparghje a so dinàmica cù rete, cullochii, cunferenze, partenariati, pulpitre. In 2011, si lea cù l'INSERM, è apre a prima prumuzione di a scola d'ingeniore Paoli Tech. In 2012, s'apre a piattaforma Myrte di ricerca nant'à l'energìe rinuvelèvule, è l'Università entre in e rete sintinelle (nate in 2005) di a grippa. Hè frà e prim'università à ottene u statutu di rispunsabilità è cumpenteze allergate in u 2009 (RCE). In 2009 dinù hè creata a Fundazione di l'Università di Corsica per prumove e so capacità è e so lee cù a sucietà corsa. In 2013, nasce u Diplomu Ghjurnalìsimu è cursufunia. In 2016 s'apre u FabLab di Corti. In 2019, un novu bastimentu Scienze Umane è Suciale hè battizatu Edimondu Simeoni… ecc… Chì fiertà ! Bon'anniversariu è longa vita à a nostra università ! ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Mafia(s) en Corse

Le choix d'en finir

La société corse traîne sa réalité mafieuse comme un boulet depuis des décennies, particulièrement depuis la décision délibérée de l'État à la fin des années soixante-dix de traquer les nationalistes en priorité. Comme les juges de la JIRS l'expriment à leur tour dans leur dernier rapport, la lutte contre la violence de droit commun en Corse a « longtemps été délaissée par les autorités au profit du terrorisme ». Il faut désormais rattraper le temps perdu.

Le rapport de la JIRS de Marseille a fuité dans le quotidien Le Monde, sous la plume de Jacques Follorou journaliste habitué (habilité ?) des sources judiciaires. Cette publication a donc une intention politique manifeste, celle d'appuyer la démarche des juges de Marseille vers qui convergent depuis dix ans l'essentiel des affaires corses liées au grand banditisme.

La revendication des magistrats de la JIRS est de créer un « pôle anti-mafia », car ils jugent leur structure actuelle trop limitée. Ils argumentent à partir des 150 dossiers criminels arrivés devant eux en dix ans, qui les amènent à conclure que « le banditisme corse revêt toutes les formes du phénomène mafieux ». Disposer de cette analyse est fondamental pour tous ceux qui sont amenés à débattre de ce phénomène, à commencer par l'Assemblée de Corse qui s'est engagée à tenir une session spéciale à cet effet. Aussi, la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif ont-ils aussitôt réagi par un communiqué en demandant « au gouvernement de communiquer aux institutions de la Corse et aux citoyens de l'île les éléments objectifs en sa possession concernant la réalité et l'ampleur de ce que le rapport de la JIRS qualifie de *« système mafieux en Corse »*. Car la *« fuite organisée »* de la JIRS révèle, selon le journaliste, *« l'interpénétration du banditisme, de l'économie et du politique »*, mais sans rien n'en dire de circonstancié. Seule la connaissance du rapport complet permettra d'aller au-devant de l'attente de tous ceux qui *« au-delà de la majorité territoriale, l'ensemble de la représentation élue de la Corse, tout comme les forces politiques non représentées au sein de l'Assemblée de Corse, se sont prononcés pour faire de la lutte contre les dérives mafieuses ou pré-mafieuses une priorité »* (extrait communiqué de la Collectivité de Corse).

Ces derniers mois l'immobilisme traditionnel sur le dossier du banditisme a été il est vrai quelque peu bousculé. Certains « gros calibres » du milieu corse ont été incarcérés, après, pour certains d'entre eux, des mois de recherche ; d'autres courent encore, mais ils sont visiblement largement précarisés par les poursuites judiciaires.

Pour autant, l'accumulation des dossiers non résolus reste la caractéristique « numéro un » de la situation criminelle insulaire. Ils sont la quasi-totalité des 150 meurtres dont la JIRS de Marseille a été saisie ces dix dernières années. Pour en finir avec cette impuissance, suffira-t-il de franchir un nouveau cap répressif ? Les juges le pensent en préconisant des cours d'assises spéciales, la modification du statut de repenti, le renforcement de leurs moyens, etc. Le modèle italien est souvent cité en exemple pour son action en Sicile.

Mais il est une certitude partagée par tous en Corse : l'efficacité de toute lutte contre le crime organisé passe par la sensibilisation des populations et par leur implication pour le combattre. Tel est le message constant des associations, Maffià Nò comme le Collectif Màssimu Susini. Toutes les deux ont aussitôt exprimé leur soutien aux demandes des juges. Et leur irruption dans le débat public depuis trois ans a largement contribué à la mise en cause d'un système judiciaire et policier jusqu'ici notoirement impuissant.

Nous sommes arrivés à un point de bascule ; le choix d'en finir sera largement soutenu désormais. ■

Caucus Self Determination

Pour une procédure de « clarté démocratique »

Les députés européens de l'ALE donnaient une conférence de presse ce 21 octobre 2021 à Strasbourg, pour annoncer la création d'un Caucus Self Determination, groupe de soutien à l'autodétermination au sein du Parlement européen. Cette nouvelle initiative rassemble des députés européens de différents groupes politiques en faveur du droit à l'autodétermination des peuples et des communautés des nations sans État de l'Union Européenne ou ayant des responsabilités au niveau territorial. Les eurodéputés ALE Jordi Solé, François Alfonsi et Diana Riba sont membres de ce Caucus qui a déjà pris un certain nombre d'initiatives.

Lors de la venue du groupe des eurodéputés ALE à Bastia, en septembre dernier, et notamment lors du meeting donné au Mantinum en présence du leader catalan Oriol Junqueras, du président du Conseil Exécutif Gilles Simeoni, de la présidente de l'Assemblée de Corse Nanette Maupertuis, de la présidente du parti ALE (EFA) Lorena Lopez de Lacalle, et des eurodéputés ALE, cette initiative avait été annoncée, avec le projet, pour l'ALE notamment, d'organiser différentes conférences sur le droit à l'autodétermination des peuples dans le cadre du débat sur le futur de l'Europe initié par la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen.

Le Caucus Self Determination réclame en effet la création d'une « procédure de clarté démocratique » européenne qui permettrait de résoudre les différends démocratiques sur le droit à l'autodétermination des peuples au sein de l'Union Européenne, et demande que la prochaine conférence sur l'avenir de l'Europe aborde ce problème.

« Nous sommes très heureux de rejoindre cette initiative et ce groupe de députés européens soutenant le droit à l'autodétermination. Nous avons l'intention de porter le débat sur le droit à l'autodétermination au Parlement européen et dans les institutions de l'UE au cours des mois et des années à venir. Il y a des questions ouvertes et non résolues sur l'autodétermination dans l'Union européenne. Ces demandes légitimes et démocratiques ne disparaîtront pas dans les airs simplement en détournant le regard » a déclaré le Président du Groupe des eurodéputés ALE, le catalan Jordi Solé, *« Nous avons tous été témoins de ce qui s'est passé en Catalogne lorsque des citoyens et des électeurs pacifiques ont été battus par la police simplement parce qu'ils voulaient voter et exercer leur droit à l'autodétermination. Cela ne peut plus jamais se produire dans une Union européenne qui revendique ses valeurs fondamentales : diversité, démocratie et liberté. Nous proposons un cadre européen pour répondre à ces demandes très légitimes et démocratiques. Ce sont des demandes politiques légitimes qui ne devraient jamais être traitées par l'oppression policière ou judiciaire. Par la discussion et la négociation, nous devons développer un cadre juridique qui traitera de la manière dont ces demandes peuvent être correctement traités lorsqu'ils existent dans divers territoires de l'Union européenne. Notre objectif est de présenter notre proposition de loi européenne sur la clarté à la prochaine conférence sur l'avenir de l'Europe ».*

Pour l'eurodéputé de la Corse François Alfonsi, *« l'avenir de l'Europe est un projet à long terme qui nécessite une base solide. Les événements récents ont montré à quel point les enjeux au cœur de ce dont nous discutons aujourd'hui ont posé des questions fondamentales et ardentes pour l'ensemble de l'Europe. N'oubliez pas, nous avons assisté à la première fois dans l'Histoire, où le Parlement européen a ouvert son mandat sans un effectif complet de députés ! Quatre Catalans ont en effet été empêchés de siéger et il a fallu l'intervention de la Cour de justice pour résoudre ces problèmes. Nous nous trouvons dans une situation particulière, à la fois institutionnelle et politique, et cela doit être abordé par la Conférence sur l'avenir de l'Europe.*

Lorsque ces situations surviennent, nous devons avoir un moyen de les traiter pour tous les territoires et tous les peuples européens. Tous les territoires et tous les peuples qui n'ont pas leur propre État mais souhaitent faire partie de l'Union européenne sur la base de leur propre et libre choix en exerçant le droit à l'autodétermination. »

L'ALE a annoncé plusieurs conférences successives pour faire entendre cette revendication. Tour à tour les cas de la Catalogne, l'Écosse, la Flandre, le Pays de Galles, la Galice et la Corse seront abordés.

Sont membres du Caucus Self Determination, les eurodéputés François Alfonsi (Corse, groupe ALE), Pernando Barrena (Pays Basque, groupe de gauche), Izaskun Bilbao Barandica (Pays Basque, groupe Renew), Antoni Comin Oliveres (Catalogne, non inscrit), Chris Macmanus (Irlande, gauche), Clara Ponsati Obiols (Catalogne, non inscrit), Carles Puigdemond i Casamajo (Catalogne, non inscrit), Diana Riba i Giner (Catalogne, ALE), Jordi Solé (Catalogne, ALE). ■

Rapprochement des prisonniers politiques

Unanimité et solennité

De cette session extraordinaire de l'Assemblée de Corse s'est dégagée une grande solennité. Les élus d'aujourd'hui avaient été rejoints par plusieurs responsables d'hier, tel Camille de Rocca Serra, ancien Président, présent en tribune aux côtés de Nanette Maupertuis et Jean Guy Talamoni. Paul Giacobbi, Ange Santini et Dominique Bucchini avaient aussi fait connaître leur soutien.

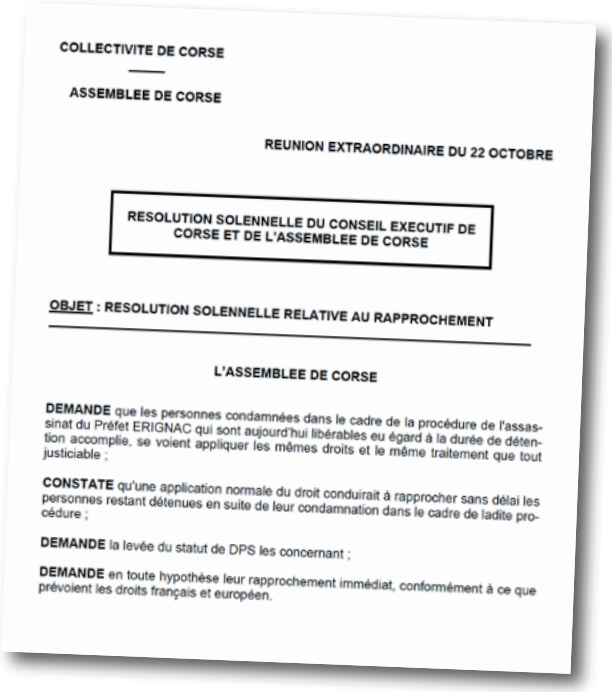

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE

RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : RESOLUTION SOLENNELLE RELATIVE AU RAPPROCHEMENT

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC qui sont aujourd'hui libérables eu égard à la durée de détention accomplie, se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;

CONSTATE qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;

DEMANDE la levée du statut de DPS les concernant ;

DEMANDE en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, conformément à ce que prévoient les droits français et européen.

Les parlementaires (Europe, Sénat, Assemblée) étaient aussi disposés au premier rang pour cette séance, tandis que les associations de soutien et les familles avaient pris place dans les travées du public.

Objet de cette réunion exceptionnelle : la situation de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, à qui l'État refuse tout rapprochement et tout aménagement de peine, même après plus de vingt-deux ans passés en prison. Chaque groupe s'est exprimé à la suite des premières interventions des Présidents. L'unisson a été sans accroc pour arriver à une motion votée à l'unanimité (voir ci-contre).

Puis l'Assemblée s'est tournée vers la tribune d'où Simon Paul Ferrandi, le fils d'Alain, a remercié les élus de leur soutien unanime, et appelé à faire remonter le contenu de la motion votée au plus haut niveau.

Désormais la balle est dans le camp du gouvernement, et notamment de Jean Castex qui a pris la responsabilité de confirmer le statut de détenus particulièrement signalés des prisonniers corses par-dessus le Ministre de la Justice. Sans évolution sur ce dossier sensible, il lui sera difficile de réaliser son prochain voyage officiel en Corse dans un esprit de dialogue et de concorde. ■ **F.A.**

www.arritti.corsica

Unità Strategica

L'Union des Associations de défense de prisonniers

Unanimité également pour l'ensemble des associations de défense de prisonniers politiques corses qui se sont unies à cette occasion, et c'est une première, pour rassembler leurs forces et mieux se faire entendre.

L'Ora di u Ritornu, Patriotti, Sulidarità, Aiutu Paisanu, le Comité de Soutien à Yvan Colonna, donnaient ensemble une conférence de presse ce 20 octobre 2021 devant la sous-préfecture de Corti. Unità Strategica est le nom que prend ce collectif d'action dans une démarche qualifiée *« d'historique »*. Une centaine de militants entouraient les responsables des différentes organisations de prisonniers qui ont exprimé en cœur : *« Nous n'avons qu'un seul ennemi, l'État français ! »*

Unità Strategica réclame :

- La libération immédiate des prisonniers politiques corses, dans le fil des amnisties qui ont été octroyées tout au long de l'histoire, en 1981, 1982, 1989.
- l'arrêt des poursuites judiciaires avec notamment l'annulation immédiate des amendes et des inscriptions aux différents fichiers d'infractions terroristes comme le Fijait.

Au-delà de ces revendications en faveur des prisonniers et des actions qui seront conduites, Unità Strategica interpelle l'État, les élus et le peuple corse dans son entier face aux intransigeances du gouvernement, à sa répression systématique et à ses blocages. Un appel à la solidarité *« sans faille »* vis-à-vis des prisonniers, à dépasser les clivages pour dénoncer *« l'injustice d'exception »* et défendre les intérêts du peuple corse face à un *« État français (qui) n'a pas encore pris la mesure de ce qui se passe en Corse. »*

Unità Strategica a annoncé la mise en place d'une coordination pour illustrer son *« unité et sa cohésion anti-répressive, patriotique et stratégique »* et organiser le *« rapport de force »* nécessaire à *« faire plier l'État »*. *« La simple application de la loi permettrait une libération dans les heures qui viennent pour certains prisonniers »* a dénoncé encore Unità Strategica qui souhaite unir *« toutes les formations patriotiques, sans exclusive aucune, quelle que soit leur nature, leur choix de lutte, leurs analyses, leurs initiatives ou leurs choix sociétaux »*, et a annoncé des actions à venir. ■

Pour un SAMU social corse

« Ne jamais lâcher le lien »

La coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) organisait ce mercredi 20 octobre à l'Espace Diamant d'Aiacciu un colloque pour répondre à la nécessité d'un SAMU social en Corse, en présence notamment du Docteur Xavier Emmanuelli fondateur du SAMU Social de Paris et du SAMU Social international, du Dr Stéphanie Boichot Geiger, médecin régulateur au SAMU de Paris, responsable d'une unité d'addictologie, de Thierry Couvert-Leroy, Délégué national de la Croix-Rouge, du Dr Sylvie Quesemand-Zucca, psychiatre, intervenante auprès des personnes sans abri, ainsi que de très nombreux acteurs locaux. Quatre heures de témoignages, d'échanges d'expériences, et de questions avec la salle, durant un débat rondement mené par Stéphane Usciati, journaliste à Fr3 Via Stella. Une plongée dans le monde de la précarité. La force de la CLE c'est la recherche de la mise en réseau. Justement, c'est de cela dont on a besoin pour connecter tous les acteurs potentiels d'un SAMU social !

Dans le plus grand silence, Jean Michel Tatin, addictologue, ouvre les débats par un témoignage poignant, sa propre plongée vers l'enfer. Une belle entreprise, une épouse, des enfants, et juste une *« petite addiction »*... Un jour, tout bascule, l'alcool prend le pas sur tout, la famille se disloque, il vend son entreprise, et passe de *« l'opulence à la précarité »*, découvre l'exclusion, la rue, la solitude. Il sombre. Un *« suicide inratable raté », « même la mort ne veut pas de moi »* se désespère-t-il. Il a alors 44 ans. Mais ce témoignage effrayant est en réalité un message d'espoir. Jean Michel se décide à consulter et fait la bonne rencontre. Il va remonter peu à peu la pente en se faisant aider, renaît à la vie et s'engage à son tour. Aujourd'hui il anime une association qui dit tout cet espoir dans son nom : les Uns Visibles. Après 25 ans de bénévolat, il témoigne avec certitude comme un appel à tous : *« Ne jamais lâcher. Chaque humain a droit à l'erreur. »*

Autre témoignage tout aussi poignant, celui du combat d'une vie : le Dr Xavier Emmanuelli raconte comment est née le SAMU social de Paris, pour répondre à *« l'urgence individuelle »* au même moment où il répondait à *« une urgence collective »* en créant *« avec des copains »* Médecins Sans Frontière. *« Comprendre la rue »* où l'on plonge bien plus vite qu'on ne le croit, où l'on rencontre 30 % de problèmes psychiatriques lourds, la rue synonyme de nos faillites collectives. Son objectif ? *« Aller à la rencontre »*, un devoir qu'il s'impose. Aujourd'hui l'exclusion est plus sournoise, prévient le Dr Emmanuelli, toujours aussi ému devant tant de solitude, de jeunes, de migrants, de gens sortant de prison... Il est en mission depuis plus de 30 ans pour *« écraser la misère »*, et pour cela il confie que *« la Corse peut être pionnière en inventant »* ses propres moyens d'action. Un chantier immense mais ô combien exaltant, altruiste. *« On ne peut pas ne pas aider son prochain »* dit encore Xavier Emmanuelli, lui qui défia tous les scepticismes, au début des années 90, en créant les premières structures d'urgence.

Qu'est-ce qu'un SAMU social ? *« Une mise en réseaux »* qui déclenche l'action citoyenne. Le Dr Emmanuelli rappelle que la femme, l'homme qui sombre dans la pauvreté est incapable de réaction. *« Quand ils sont cassés, ils ne prennent pas d'initiatives »*, il faut agir pour eux. Le SAMU social est *« une cellule d'urgence,* explique le Dr François Pernin de la CLE, à l'initiative de ce colloque, *ouverte non-stop qui va à la rencontre des personnes qui présentent un symptôme aigu de détresse sociale. »* Dépression, alcoolisme, drogue, problèmes psychiatriques, violences, dans la rue, et au-delà de la rue, dans les quartiers, dans les villages, se présentent toutes sortes de détresses sociales physiques ou psychiques, auxquelles il faut répondre en urgence, avant de pouvoir orienter les personnes vers les services appropriés pour les aider à sortir de ces pièges. C'est à cela que s'attèle un SAMU social.

La Corse a tous les acteurs pour agir, police, pompiers, médecins, acteurs sociaux. Il manque cette mise en réseau, cette organisation commune permettant la détection des urgences et leurs prises en charge rapide et suivie.

« L'urgence sanitaire a montré que tout est plus difficile pour les personnes qui cumulent les vulnérabilités, car l'isolement et l'enfermement sur soi aggravent la précarité » alerte Thierry Couvert-Leroy, délégué national de la Croix Rouge, président par intérim de la Fédération nationale des SAMU sociaux. Et c'est particulièrement vrai dans l'addictologie de rue, *« une course contre la montre »* pour le Dr Stéphanie Boichot-Geiger. L'alcool

De g. à dr. : le Dr Xavier Emmanuelli, le journaliste Stephane Usciati qui menait le débat, et le Dr François Pernin.

est la première cause d'hospitalisation en France, 800.000 par an devant les maladies cardio-vasculaires, *« et moins de 20 % de patients alcoolo-dépendants sont dans la filière de soin »*. À Paris, au moins un sur trois sans abris souffre d'une addiction à l'alcool. *« Plus on travaille en amont, plus on arrive tôt, mieux c'est. Lorsqu'il s'agit d'aborder des situations complexes, parfois en lien avec des comorbidités psychiatriques, la synergie entre tous les acteurs, chacun avec leur expertise, est fondamentale »* dit encore le médecin addictologue. Œuvrer ensemble, faire le lien entre l'urgence sanitaire et l'urgence sociale, c'est l'une des possibilités qu'offre un SAMU social. Et la Corse est elle aussi déjà dans ces urgences.

Plus de 60.000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Tout autant probablement prêtes à sombrer dans la précarité. Et on doit compter sur l'impact qu'auront encore les conséquences sociales de la crise sanitaire sur le quotidien de centaines de personnes. On estime à +7 % l'augmentation des troubles psychiatriques dus à la crise Covid. Les témoignages des acteurs du terrain et des associations qui œuvrent au quotidien sont d'ailleurs alarmants sur la misère qui avance à grand pas dans l'île. Tout au long de ce colloque, Secours Catholique, Croix Rouge française, associations et acteurs ont fait part de leurs expériences, notamment des maraudes organisées le soir pour porter secours aux sans domicile fixe. Le constat de l'augmentation des addictions, des violences, contre les femmes notamment, le besoin de combattre l'habitat indigne, le manque de prévention dans les écoles, les collèges, la nécessité de croiser les actions, d'être présent, de protéger les acteurs de l'urgence, de cadrer leurs interventions, le besoin encore de formation, de professionnalisation, de maillage territorial, de prise en charge des flux estivaux (20.000 passages par an)... avec toujours ces phrases qui reviennent dans plusieurs bouches durant le débat : *« aller vers »*, *« ne jamais lâcher le lien »*. Les acteurs ont besoin de s'épauler, de se coordonner, d'assurer le suivi des personnes. C'est tout cela un SAMU social. Comment le mettre en œuvre ? Particulièrement dans une île montagne où il faut se rendre jusque dans l'intérieur profond ? Des élus et non des moindres étaient présents, les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse, la conseillère exécutive en charge de la santé et de l'action sociale. Et puis tous les acteurs du terrain, administrations et associations. C'est déjà un début ! Les trois tables rondes organisées sur les addictologies et les problèmes psychiatriques l'ont démontré, la demande est pressante pour une mise en place rapide. La Fédération nationale des SAMU sociaux compte plus de 250 équipes mobiles en France et à l'étranger. La Corse doit pouvoir organiser son propre service d'urgence et de veille sociale. *« Pour l'instant on n'est pas bons, il faut faire mieux. Nous avons dans cette salle des maillons de la chaîne, des gens capables de prendre en charge, des dispositifs pour en sortir. De l'autre côté on n'a pas encore ce second souffle, d'un nouveau SAMU social capable d'aller chez les gens, de les rencontrer, de les accompagner, de les soulager, parfois de les guérir et de les amener vers ces dispositifs. Ça, c'est à construire »*, a conclu le Dr Pernin. *« Aller vers »*...
Action à suivre. ■ **Fabiana Giovannini.**

Infine una lege contr'à a maltrattanza animale !

« Si ricunnosce u gradu di civilisazione d'un pòpulu à a so manera di trattà l'animali » dicìa Gandhi.
A lege contr'à a maltrattanza animale hè stata aduprata in Francia !
Malgratu a pressione di i lobbì di u cìrculu, di l'animalarie, di i pilliccie, di i delfinariomi, parechji misure impurtante sò ormai scritte ind'è a lege.
- l'allevi di visoni saranu chjosi sùbitu à a prumulgazione di a lege.
- l'animali salvàtichi sò ormai interdetti in i cìrculi. Ancu s'elli annu 7 anni per mèttesi in règula cù a lege, ssa decisione hè impurtante è qualificata di « stòrica » da l'associi di prutezzione di l'animali chì l'aspettàvanu dapoi un pezzu.
- i delfini è l'orche ùn puderanu più esse tenuti in cattività. Custì torna, ci hè un tempu di 5 anni per mèttesi in règula cù a lege, ma i parchi aquàtichi ùn anu più drittu di prupone spetàculi cù cetacei chjosi in e piscine. Hè u casu di Marineland induv'ellu ci hè statu parechje morte d'animali. Hè creatu dinù un Cunsigliu di benestà di i cetacei è ùn si puderà più mette in spetàculu l'animali salvàtichi in e feste private, e discotteche o à a televisiò.
- i cani è i gatti ùn puderanu più esse vinduti in animalarie à pàrtesi di 2024, fora di siti agreati. Ùn si puderanu più cumprà nant'à internet per via di tutti i tràffichi ch'ellu ci hè. Un certificatu « d'ingagiamentu è di cunniscenza » hè creatu per rispunsabilizà i prupietarii d'animali, per ramintà l'ublicazioni ch'elli anu ver di u so animale. Dinù pè i prupietarii di cavallu o sumeru è e cundanne per l'abandonnu di l'animali sò aumentate.
Un educazione à l'èttica animale hè intrudutta ind'i prugrammi di scola è integratu à u serviziu naziunale universale.
A maltrattanza di l'animali dumèstici hè sanziunata. Tumbà un animale pò diventà un delittu allora ch'ellu era solu una cuntravenzione sinamente avà. A lege si riferma dinù di pettu à zoofilìa è a zoopurnugrafìa nant'à l'animali, cù cundanne chì ponu andà sin'à trè anni di prigiò.
Disgraziosamente, ùn ci hè statu avvanzate per prutege u bestiame pè a cunsummazione alimentaria, malgratu i scàndali di maltrattanza custatati. Ùn ci hè micca decisione dinù per prutege a fauna salvàtica contr'à e pràtiche di caccia. Ma sse prime avvanzate sò impurtantìssime di pettu à a putenza di i lobbì scumbattuti.
Hè dunque una vittoria per tutti l'associi chì rivendichèghjanu dapoi anni è anni. Hè una vittoria umana dinù per via di una grande parte di a pupulazione chì si mubilizeghja nant'à e rete suciale, in e petizioni è in sustegnu à tutti st'associi. ■

Lingua

A prima festa Scola Corsa

Adunisce parenti, insignanti, militenti... cunvince aldilà, fà cunnosce è festighjà e so scole, ssu 22 d'ottobre era un bellu appuntamentu per Scola Corsa in Biguglia! Ghjochi pè i zitelli, mumenti di spartera, biscotti fatti da i parenti, manghjà è beie appruntati da i Fratelli Angeli, è una bellìssima serata rigalata da Felì, Scola in Festa, Puppeppu, Missaghju, L'Attrachju! Scola Corsa ringrazia tutti i so sustegni, l'imprese corse, a cumuna di Biguglia, u so Spaziu Culturale! Voi dinù, cuntinuate à porghje sustegnu, mandàteci un sceccu à BP 12, 20416 E Ville di Petrabugnu, o fate un versamentu bancariu nant'à HelloAsso. Inseme, spannemu a nostra lingua! ■

U risultatu di a tòmbula!

Bigliettu Air Corsica Parigi : 2744 - Bigliettu per duie personi Corsica Ferries : 1595 - Spurtellu di prudutti corsi offerti da U Muntagnolu : 667 - Prudutti di bellezza Farmacia La Rocade : 660 - Caffittera Dolce Gusto Axa Simeoni : 1827 - Ripastu per duie personi Chez Walter : 1722 - Tattuasgiu Absolute Tattoo : 414 - Cura di l'unghje Marina Casanova : 781 - Appuntamentu JL Coiffure : 662 - Abbunamentu d'un annu Arritti : 362, 2747, 1762 - Lottu Socios di u Sporting : 1920, 178 - Carta d'essenza di 30€ offerta da Vito Corse : 534, 2892, 2002, 1318, 533, 2895, 2858, 1340, 2875 - Lottu Cap Mattei : 2804 - Dischetti zitelli Subissi è Scola in Festa : 472, 7, 2859, 312, 151, 2041, 2400, 2751, 1920, 476 - Dischetti L'Attrachju : 301, 2701, 2399, 842 - Corsi di tiru à l'arcu offerti da ASPTT Tir à l'Arc : 1662, 1618 - Buttiglia di Champagne offerta da Nicolas caviste : 2745 - Lottu A Casetta Naturale : 468 - Entrate LudiqLand per duie personi : 450, 1377, 506 - Lottu offertu da Yves Rocher : 1378, 1381 - Libru Praticalingua + passaportu corsu + braccialettu Sandra Boutique : 1562 - Tazza Praticalingua + passaportu corsu + braccialettu Sandra Boutique : 78 - Cullana + braccialetti Sandra Boutique : 2387, 2383, 2903 - Placca di Pizza and Co : 1570 - Cicculata Aline : 1429 - Entrata pè u pròssimu scontru di u Sporting Club Bastia : 359, 2293, 87 - Lottu Nocibé : 160 - Vittura telecummandata Geant Casino : 945 - Caffitterra Senseo Geant Casino : 903 - Dischetti Spartera + Missaghju : 2710, 1629, 1321, 1406, 431, 9, 2012, 1555, 1952, 1103 - Dischetti L'Attrachju + Missaghju : 1953, 794 - DVD Terminatore : 1968, 799, 2750, 201, 928.

➔ Dumandate i vostri lotti : 06 33 28 62 95 ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

*« **La solidarité avec les prisonniers politiques et leurs familles** est pour moi un devoir majeur. Ils font partie intégrante du problème corse et ils feront nécessairement partie de la solution. Dans cette attente, comme la loi l'impose, ils doivent être rapprochés de leurs familles »* disait Edmond Simeoni le 27 février 2010 à Corse Matin.

C'était pour lui une question de pure démocratie et le signe ou non de relations apaisées avec l'État. *« Nous voulons continuer à être les extrémistes de la démocratisation…* disait-il encore en 1981 à l'occasion des discussions pour un statut institutionnel particulier pour la Corse, *à la limite, nous préférerions une démocratisation extrême sans le statut particulier à un statut particulier sans démocratie, parce qu'il serait vide de toute signification, parce qu'il nous entraînerait dans les turpitudes du passé, parce qu'il condamnerait le peuple corse à la soumission ou à la révolte. »*

40 ans plus tard, la Corse est toujours en quête de cette démocratie, et n'a toujours pas trouvé cet apaisement qui lui permettrait de bâtir son avenir dans un climat enfin normalisé. On le voit encore aujourd'hui, la façon dont l'État traite la question des prisonniers politiques reste le symbole épineux des relations entre la Corse et Paris.

Le 19 janvier 2016, il se désolait encore sur sa page Facebook de cette intransigeance parisienne, mais affichait tout l'espoir d'une lutte juste.

Intransigeance de Paris

« Les nationalistes corses ont été reçus avec civilité mais la cascade, rituelle, des refus aux légitimes revendications des élus nationalistes corses, porteurs en l'occurrence du message fort et démocratique du peuple corse, n'a pas varié d'un iota ; il faut reconnaître à la France une belle constance en la matière. *« Il n' y a pas de peuple corse » ; « il n'y a pas de nation corse » ; « il n'y a pas de prisonniers politiques corses » ; « en France, il n'y a qu'une langue, le français » ; « on ne révise pas la Constitution française ».*

Il est vrai que depuis l'affirmation historique et péremptoire qu'il n'y avait pas de guerre d'Algérie mais des opérations de police en Algérie – 500.000 algériens tués contre 50.000 militaires français pour une guerre de huit ans –, sous les yeux de la planète entière et se concluant par l'indépendance de l'Algérie, on savait que les Français ne craignaient pas d'être taxés d'imbéciles et qu'ils préféraient le dogme « Unité nationale » à la vérité et au Droit… à l'autodétermination.

Donc la surprise en Corse n'est que mitigée devant la fermeture intransigeante de Paris.

Nous avions pensé que quarante ans de luttes dures, d'attentats des polices parallèles, de justices d'exception, de milliers d'années de prison distribuées, que trois statuts et bientôt quatre portaient une signature politique de la « question corse » et nous ne pensions pas être dans l'erreur. Il ne faut pas fermer la porte au dialogue, se radicaliser mais il faut construire le chemin de l'émancipation nationale en interpellant l'opinion publique et la conscience internationales et conforter le socle économique, social et culturel du peuple corse ; la liberté, imprescriptible, nous attend. Je n'en ai jamais douté y compris aux heures les plus sombres de note histoire contemporaine. Forza è curaggiu. » ■

Seuls les « les élites politiques », sortants en désir d'être réélus, leurs accompagnants par fidélité personnelle ou idéologique et tous ceux qui espèrent une aide, une subvention. etc., cherchent à prévoir les victoires électorales. Ils sont nombreux. Mais pour la plus grande partie de ceux en état de voter, c'est là en ce moment une préoccupation secondaire.

L'autonomie d'urgence !

par Max Simeoni

L'ambiance est plutôt atone, feutrée pour ne pas dire morne. Le Covid19 reste présent à bas bruit et on ne sait toujours pas s'il s'éteint ou s'il est capable de rebondir.
L'élection à la Présidence de la République dans quelques mois est au point mort.
Macron fait un début de campagne, il tourne en petites foulées pour s'échauffer. Que peut-il faire d'autre ne connaissant pas les concurrents ? Il cherche à poser son image de Chef d'État à l'international. Il n'est pas certain d'avoir, pour soutenir son action s'il est réélu, une majorité parlementaire comme le voudrait l'esprit de la Ve République. Son Parti LRM ne s'est pas renforcé et doit tenir compte d'une base où les enjeux électoraux régionaux sont prégnants et contradictoires. Exemple : l'Alsace rétive à son insertion dans la grande Région Nord-Ouest qui l'amène à regarder plus vers Paris que vers la Sarre et la Bavière à l'Est où les échanges économiques sont facilités par la langue et la construction européenne.

Même genre de problématique au Pays basque français, en Bretagne, etc. En Corse aussi, avec en plus l'insularité, la géopolitique sécuritaire, un pouvoir institutionnel local investi par les nationalistes... Pour dire que la conception du centralisme jacobin parisien ne peut plus être monolithique.
De Gaulle l'avait pressenti en lançant la décentralisation, puis son référendum pour modifier le Sénat. Perdu, il a démissionné. Les quatre statuts différents octroyés à l'île par les socialistes (Defferre, Joxe, Jospin et Caseneuve) n'ont été qu'une tentative de calmer la revendication sans réel changement sur le fond.

Oui il faut changer la Constitution pour l'école, pour la coofficialité, pour l'autonomie interne, pour la reconnaissance du Peuple Corse, pour en un mot ne pas disparaître. Il faut donc un parti pour cette mission historique.

Les nationalistes ont un premier nœud de leur coalition concerné par le calendrier électoral à traiter, celui de l'investiture de leurs trois députés. Vont-ils les reconduire en bloc ? Le bon sens le voudrait car sinon le risque de perdre est le plus probable, en raisonnant avec les éléments d'aujourd'hui. Mais ces législatives peuvent aussi être liées à l'élection de la Présidence qui les précède dont on ne sait de quoi elle sera faite.

Les élections régionales de Corse viendront en dernier. La coalition qui a pris les rênes est disloquée. Elle n'existe plus. Gilles tout seul a une majorité absolue. Peut-il en reconstituer une autre et être le chef d'orchestre incontesté ? Ou simplement recomposer à sa main les listes de candidats d'un nouveau parti ou d'un nouveau processus ? Aura-t-il désarmé les plus dangereux ?
Il part certes majoritaire mais contre tous, hostiles carrément ou méfiants d'emblée. Contre les leaders à audience souvent restreinte mais en nombre, contre les agents de l'État, préfets, etc. Les grands partis hexagonaux de Droite comme de Gauche sont en difficulté. La Gauche aura du mal éparpillée à peser dans ce circuit électoral au point de se demander si elle pourra figurer. La Droite sortira peut être de l'impasse mais affaiblie pourra-t-elle avoir un poids à considérer ?
Un tel contexte facilite la venue sur la scène médiatique de nouveaux joueurs qui critiquent les élus nationalistes sans retenue et qui se veulent comme étant des rassembleurs des épaves de Gauche ou des entravés de Droite. Sont-ils dupes de leurs phantasmes ou opportunistes cherchant à mettre un pied sur un support à carrière ?
Tout le champ est ouvert sur les ruines de l'ancien système. Dans le passé la stabilité du système des clans tendait à la dynastie par héritage (les Landri, Pietri, Gavini, Giacobbi, Rocca Serra...). De notre temps la suppression des conseils départementaux (ex-conseils généraux), a ouvert des champs de course débridés pour le moindre pouvoir assorti d'un titre, d'indemnités et d'avantages liés à la fonction. Bref toutes les conditions propices à l'impuissance politique. Aucune dans le sens du sauvetage du Peuple Corse en chute allant s'accélérant.

La catastrophe d'un tout tourisme non maîtrisé et la globalisation financière galopante au point que 136 États seraient d'accord pour un impôt de 15% aux supranationales, le choix conscient mais dissimulé de ce tout tourisme par l'État républicain, la preuve en été faite par la publication du rapport de *l'Hudson Institut* voulu secret mais dévoilé lors de son schéma d'aménagement pour la période de 1971-1984, depuis non officiel mais à l'œuvre. Le tourisme représente 21% dans notre PIB c'est de l'ordre d'une prolifération tumorale sur un corps social affaibli. Les résidences secondaires dépassent en nombre et de loin le taux des autres régions les plus touristiques qui représentent 6 ou 7% au maximum de PIB. L'offre de 30% de dégrèvement de frais à la construction pour les résidences à valeur locative en est la principale cause. Ce choix de l'État républicain est continu depuis les années 70. La Corse est en captivité. Elle paie ce qu'elle importe pour vivre à plus de 97%. 160.000 habitants en 1960, vidée elle double sa population par des apports extérieurs en une trentaine d'année. Comment appeler cela si ce n'est une colonisation complète avec disparition programmée de ses autochtones et appropriation de ses espaces territoriaux ? En prime la spéculation immobilière, l'enrichissement rapide et en conséquence les tentations mafieuses. Si on parle de collectifs anti mafieux à combattre, l'éradication passe par la sortie de cette colonisation et donc par la possibilité de légiférer, de restaurer un peuple sur sa terre avec sa langue, et qu'il puisse avoir un destin démocratique capable d'accueillir sans subir. Aujourd'hui il ne peut que céder la place et disparaître.
Que faire si ce n'est mettre en *pool* un parti au sein du peuple conscient de sa mission historique ? *U tempu persu ci va contru.*
Pour le moment, il nous reste à pleurer ce joyau Petru Guelfuci. On peut se demander quelle pourrait être la relève quand ceux du *riacquistu* auront disparu.

Le peu qui est possible à notre époque est de soutenir les écoles immersives que le Conseil d'État à déclarer mon constitutionnelle. Oui il faut changer la Constitution pour l'école, pour la coofficialité, pour l'autonomie interne, pour la reconnaissance du Peuple Corse, pour en un mot ne pas disparaître. Il faut donc un parti pour cette mission historique, pour amener la République des jacobins à composition. Le choix est clair. Ou le parti qui mobilise le peuple ou les petits jeux électoralistes de l'impuissance fatale. ■

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 19/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **NUMERO 21 (SAS) -** 21, BOULEVARD PAOLI - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : VENTE DE PRÊT À PORTER AU 15 RUE CÉSAR CAMPINCHI 20200 BASTIA
RCS BASTIA B 814 652 822 - 2015 B 539

PAR JUGEMENT EN DATE DU 19/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **AJP SERVICE NETTOYAGES (SARL) -** LIEU DIT CASATORRA LOT N° 4 - ROND POINT DE CEPPE - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITÉ : LAVAGE - LUSTRAGE - NETTOYAGE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET CAMIONS
RCS BASTIA B 838 588 713 - 2018 B 222

PAR JUGEMENT EN DATE DU 19/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DBG CORSE (SARL) -** RÉSIDENCE LES PALMIERS - FOLELLI - 20213 PENTA DI CASINCA
ACTIVITÉ : DÉBOSSELAGE SANS PEINTURE SUPPRESSION DE RAYURES ET GRIFFURES SUR VEHICULES
RCS BASTIA B 795 130 822 - 2013 B 419

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **M V P (SAS) -** « L'AVENUE » BORGO REVINCO - RN 193 - 20290 BORGO
ACTIVITÉ : RESTAURATION-TRAITEUR-PIZZERIA
RCS BASTIA B 813 938 263 - 2015 B 478

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PAISOLU DI LUTINA (SAS) -** HAMEAU DE LUTINA - 20237 POGGIO-MARINACCIO
ACTIVITÉ : FABRICATION DE BIÈRE ARTISANALE
RCS BASTIA B 535 025 175 - 2011 B 455

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SEYA (SARL) -** « L'EPICURIEN » PORT DE PLAISANCE - TOGA - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : RESTAURATION TRADITIONNELLE
RCS BASTIA B 818 145 344 - 2016 B 73

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **LA SOCIÉTÉ CAP BTP (SARL) -** 20247 ROGLIANO
ACTIVITÉ : TRAVAUX DE MAÇONNERIE GÉNÉRALE ET GROS ŒUVRE DE BTP
RCS BASTIA B 822 286 613 - 2016 B 547

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **M. CASELLI CHARLES -** 30, BOULEVARD PAOLI - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : COMMERCANT
RCS BASTIA A 798 863 940 - 2016 A 157

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **M. GRAZIANI ANTOINE DOMINIQUE -** 20239 RUTALI
ACTIVITÉ : BOULANGERIE
RCS BASTIA A 300 641 644 - 74 A 265

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

ARRITTI
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Telefonu (téléphone)
Mel

SPFPL SOPHIE COLONNA
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE PHARMACIENS D'OFFICINE
AU CAPITAL DE 11 340 EUROS
SIEGE SOCIAL : LOTISSEMENT PUNTA DI FRATI ROUTE DES SANGUINAIRES 20000 AJACCIO
452 054 794 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 septembre 2020
- la Société CPR AUDIT, ayant son siège social à Ajaccio (20000) au 4 Place De Gaulle, Résidence Diamant II, 1er sous-sol, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur
- Monsieur Pierre-Toussaint PINELLI, Commissaire aux comptes suppléant, également démissionnaire, ne sera pas remplacé.

Pour avis, la gérance.

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la société civile Professionnelle « Mes Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI, notaires, associés d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 12 octobre 2021, enregistré à BASTIA, le 22 octobre 2021, Dossier 2021 00041940 Référence 2B04P31 N 00579, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SAN PARTEU, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SANT'ANTONINO (20220), chez Monsieur Jean Marc PETRUCCI demeurant à SANT'ANTONINO 20220, identifiée au SIREN sous le numéro 810475343 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.
A :
La Société dénommée CASA NOSTRA, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège est à SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA (20220), A Chjusella Hameau Palmentu, identifiée au SIREN sous le numéro 902144690 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.
Désignation du fonds : fonds de commerce de vente de produits corses et épicerie fine sis à ALGAJOLA (20220) Vigna al Porto, lui appartenant, connu sous le nom commercial CASA NOSTRA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 810475343.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er août 2021.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CENT DEUX MILLE EUROS (102 000,00 EUR),
- au matériel pour DIX-HUIT MILLE EUROS (18 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Publiez vos annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : U TRAGULINU
SIEGE SOCIAL : Chez Monsieur François GIUDICELLI, Village de Castellare, 20212 CASTELLARE DI MERCURIO
OBJET : « L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers »
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros
GERANCE : Madame Marie-Dominique, Alexandra GIUDICELLI demeurant Rue du Soleil Levant, Immeuble Le Castelet à AJACCIO (20090)
IMMATRICULATION : RCS de Bastia

Pour Avis

CHANGEMENT DE LA PRÉSIDENCE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 18 Octobre de la SAS ECONAUTICA il en résulte :
La démission de la présidence de la SAS ECONAUTICA :
- Monsieur MILCENDEAU Bastien, Né le 12 juillet 1990 à Poissy, demeurant à la Résidence Santa Lina Bat B6, 20000 Ajaccio, de nationalité Française, est démissionnaire.
La nomination de la présidence de la SAS ECONAUTICA :
- Monsieur REYMOND Elie, Florent, Marie, né le 23 aout 1983 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant 5 rue général Fiorella 20000 Ajaccio, accepte la Présidence.
Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention, la Présidence.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 Octobre 2021 il a été constitué une société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GUISMO INVESTISSEMENT
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (S.A.S.U.).
Capital : 1 000 €uros, 100 actions de 10 €uros entièrement souscrits, entièrement libérées.
Siège : 21 COURS DU GENERAL LECLERC 20000 AJACCIO.
Objet social : HOLDING.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Président : Monsieur Jean-André Martini, demeurant 15 Cours du Général Leclerc 20000 Ajaccio, né le 03 juin, 1964, à Corte, de nationalité Française, désigné statutairement en qualité de Président.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le Président.

AVIS RECTIFICATIF

Dans la parution d'annonce légale du Journal Arriti du 21 Octobre 2021, portant sur le changement de présidence de la SAS EASY CLEAN SUD, il a été omis le texte suivant :
La démission de la direction générale de la SAS EASY CLEAN SUD :
Madame LUCCHINI, Saveria, Donia, Née le 13 septembre 1986, demeurant 15 Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio, de nationalité Française, est démissionnaire.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL MME MARIE-PIERRE BIANCHINI - DIRECTRICE PAR INTÉRIM - AVENUE PAUL GIACOBBI - BP 618 - 20601 BASTIA - TÉL : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/TX/010
L'avis implique un marché public
Objet : Création d'une passerelle de liaison et aménagement des bureaux du siège social de l'ODARC
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché - Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - MACONNERIE / STRUCTURE / VRD
Lot N° 2 - MENUISERIES EXTERIEURES
Lot N° 3 - CLOISONS / PLAFOND / PEINTURE / NETTOYAGE
Lot N° 4 - ECLAIRAGE
Lot N° 5 - CVC / PLOMBERIE
Lot N° 6 - DESAMIANTAGE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
15% Qualifications et expériences professionnelles
10% Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche
10% Méthodologie pour la réalisation des prestations
5% Performances en matière de protection de l'environnement
5% Méthodologie pour passation des équipements
55% Prix des prestations
Remise des offres : 19/11/21 à 16h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 25/10/2021
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

Leroy Merlin Aiacciu
CC la Rocade, Route de Mezzavia, 20700 Aiacciu
Tél. 04 95 24 62 64

Leroy Merlin Bastia
CC la Rocade, RN 193, 20600 Furiani
Tél. 04 95 30 90 70